

TAUX DE THC DANS LES URINES

Par Coco45 Postée le 14/02/2020 13:35

Bonjour, je dois faire des analyses urinaires pour détecter le taux de thc dans mon corps car j'ai eu une suspension de mon permis probatoire à cause de ça et je suis inquiète car la dernière fois que j'ai tiré 2 lates' c'était il y a un mois et fin décembre et depuis je suis fumeuse passive durant des soirées pas toujours aérées 1 fois par semaine on va dire, et parfois à l'extérieur. À côté de personnes fumant un joint donc je suis exposé plusieurs fois par semaine. Si je fais des analyses urinaire la semaine prochaine et que j'ai des traces minimales de thc ils sauront que je n'ai pas consommé ou ? est rétroactif pour récupérer mon permis de conduire? Merci de votre réponse Cordialement Bonne journée

Mise en ligne le 17/02/2020

Bonjour,

Vous cherchez à savoir si votre consommation passive de cannabis peut être détectée dans des analyses d'urine et vous interrogez sur les répercussions que cela pourrait avoir sur la récupération de votre permis de conduire.

Vous nous dites avoir fumé deux fois dernièrement : une fois en janvier, et une fois en décembre. Vous êtes donc une consommatrice occasionnelle de cannabis. Dans ce cas précis le cannabis est détectable, toujours dans les urines entre 3 et 5 jours après avoir été fumé. Vous ne risquez donc rien de ce point de vue là.

Aussi, il est rare qu'une consommation passive de cannabis puisse être détectée dans les analyses d'urine, surtout si celles-ci ont lieu une semaine après l'exposition.

Dans ce cadre, vous avez donc de fortes chances de pouvoir récupérer votre permis de conduire. Sachez toutefois que la seule positivité au test, c'est-à-dire la seule présence de THC dans les urines suffit à maintenir la suspension du permis, quelle que soit la quantité détectée. Si dans votre cas c'est peu probable comme nous vous le disions plus haut, sachez que si les résultats devaient être positifs, vous avez la possibilité de demander une contre-expertise.

Bonne continuation à vous,
